

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
 de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
 tenue le vingtième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre

Rés. 2024.06.9396

Adoption des priorités d'intervention prévues dans le cadre de l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité, volet 2

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 : *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;*

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 18 de cette entente, la MRC des Laurentides doit adopter annuellement ses priorités d'intervention, en fonction des objectifs prévus à l'article 26;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention doivent être transmises à la ministre des Affaires municipales et publiées sur le site Internet de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte les priorités d'intervention pour l'année 2024-2025, telles que ci-après énoncées :

1. L'attraction de nouveaux résidents et travailleurs et leur intégration dans le milieu
— Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC et envisager des partenariats, s'il y a lieu, pour en assurer l'optimisation et la pérennité.
— Mettre en œuvre le plan d'action de la Politique culturelle de la MRC des Laurentides.
— Compléter la couverture Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire.
— Assurer l'offre de formation professionnelle et collégiale sur le territoire.
— Favoriser les projets en habitation abordable.
— Optimiser le réseau de transport collectif et adapté.
2. La diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable
— Mettre en valeur la région par une étude socio-économique servant d'outil de promotion de notre territoire et de positionnement stratégique provincial, national et international.
— Développer de nouvelles stratégies de développement économique selon les nouvelles tendances et les enjeux.
— Faciliter les structures d'accueil à l'investisseur dans la MRC des Laurentides.
— Appuyer le développement de parcs d'affaires à vocation régionale.
— Promouvoir et assurer le soutien de l'entrepreneuriat et à l'entreprise.
3. L'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles
4. Positionner l'agriculture comme force de développement
— Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole (PDZA).
5. Soutenir l'économie sociale
— Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale.
— Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique.
6. Augmenter nos connaissances du tissu économique de la MRC des Laurentides
7. Améliorer l'accueil et la prise en charge des entreprises
8. Soutenir les industries traditionnelles (tourisme, culture, agroalimentaires et transformation forestière)
9. Valoriser la région des Laurentides

ET

QUE copie de la présente résolution soit publiée sur le site Internet de la MRC et transmise à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
délivrée à Mont-Blanc, ce 26 juin 2024

Isabelle Gauthier

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe par intérim